

# DOCUMENT DE CADRAGE

## Avis d'appel à projets Pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social et d'éducation populaire pour le quartier de Bellecroix

### PRÉAMBULE

Le présent document, annexé à l'avis d'appel à projets émis par la Ville de Metz, en vue de la sélection d'une association apte à développer un projet social et d'éducation populaire pour le quartier de Bellecroix, constitue le document de cadrage auquel les dossiers de candidature devront se conformer. Il invite les candidats à proposer les modalités de réponse qu'ils estiment les plus aptes afin notamment de faire valoir l'intérêt de leur candidature.

## 1. PRESENTATION DE L'APPEL À PROJETS

### 1.1 Le contexte

Le quartier de Bellecroix, à priorité régionale, est l'un des secteurs visés par l'action de la Politique de la Ville à Metz, intégré dans le programme d'intervention du Contrat de Ville et objet d'une réflexion au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Les données sociodémographiques tout autant que son environnement urbanistique et son contexte économique motivent l'attention particulière portée à ses habitants et leur cadre de vie.

Ainsi, l'accompagnement et le renforcement de l'action associative auprès des populations reste un objectif important pour la Ville de Metz, qui apporte son soutien aux nombreuses associations qui œuvrent dans les quartiers, dont celui de Bellecroix. C'est à ce titre que la collectivité choisit de soutenir un projet de futur centre social au profit du quartier et de ses habitants, notamment en mettant à disposition de l'Association bénéficiaire les locaux du situés 13 rue de Toulouse, à Metz.

Lesdits locaux seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> septembre. A partir de cette date, l'Association bénéficiaire disposera d'un délai d'un an pour élaborer le projet et solliciter l'agrément centre social de la Caisse d'Allocations Familiales.

### 1.2 L'objet de l'appel à projet

La Ville de Metz souhaite soutenir l'élaboration d'un projet associatif prenant en compte les besoins des habitants de Bellecroix, les évolutions du quartier et s'inscrivant dans une logique de projet de territoire concerté avec les autres acteurs intervenant sur le même secteur.

### **1.3 Les structures concernées**

La Ville fait le choix de soutenir un portage associatif. A terme, la structure qui sera retenue devra pouvoir intégrer les bénévoles déjà mobilisés tout en ouvrant la porte à d'autres forces vives du quartier.

Ainsi, peuvent candidater :

- des associations locales nouvellement créées ou déjà implantées sur le secteur messin
- des associations extérieures à Metz
- des fédérations d'éducation populaire qui souhaiteraient accompagner la démarche et/ou mettre en œuvre le projet sur le court terme avec comme objectif d'œuvrer à la création d'une association locale qui sera par la suite en capacité de prendre le relais.
- un collectif de bénévoles qui souhaiterait se mobiliser sur le projet avec comme objectif de créer une nouvelle association ; le collectif devra cependant prendre appui sur une fédération qui introduira le dossier de candidature en son nom ou accompagnera la création d'une nouvelle association à cet effet.

## **2. PRESENTATION DU QUARTIER**

### **2.1 Caractéristiques du quartier**

Situé à l'Est de la ville, le quartier de Bellecroix dont 95 % des constructions ont été réalisées après 1949, constitue un promontoire encadré par différentes vallées s'articulant autour du ruisseau de Vallières au nord, de la Moselle et la Seille à l'ouest et par le ruisseau de la Cheneau au sud. Le bas du quartier est marqué par les fortifications de Vauban, avec notamment le fort de Bellecroix, constituant aujourd'hui un lieu de promenade. Malgré cet enclavement, le quartier de Bellecroix bénéficie d'une situation très favorable de par sa proximité avec le centre-ville (accessible à pieds et en bus) et son positionnement à l'intersection de grands axes de circulation. Composé principalement de l'iris «Terrasse Lyon», qui englobe 98.1% du quartier prioritaire de Bellecroix, c'est un quartier constitué d'ensembles collectifs où se concentre aujourd'hui une population en situation de précarité. Le quartier compte 5 400 habitants et un taux très important de logements sociaux.

On y rencontre une population majoritairement jeune et une part de familles monoparentales deux fois supérieure à la moyenne messine. Le taux de chômage y est lui aussi deux fois plus élevé que sur l'ensemble de la ville et la précarité y touche fortement les femmes. Bellecroix présente en outre un fort indice de paupérisation.

### **2.2 Vie sociale et associative sur le quartier**

Le tissu associatif du quartier est marqué par la présence de trois acteurs majeurs : le club de football (CO Metz Bellecroix), le club de prévention (APSYS Emergence) et le centre

socioculturel. Ce dernier a été porteur jusqu'en février 2021 d'un agrément centre social. L'action de ces structures est complétée par l'intervention de l'école municipale des sports. De plus, dernièrement s'est créée une nouvelle association, Courte Echelle, qui s'adresse majoritairement aux publics jeunes. Les associations sont particulièrement engagées sur le quartier et affichent une réelle proximité avec les publics. Cependant, leurs interventions ne sont pas suffisamment concertées malgré une volonté affichée en ce sens, et l'association en charge de la gestion du centre rue de Toulouse a perdu l'agrément CAF, gage de qualité de service et de moyens supplémentaires mobilisés au bénéfice des populations.

Une résidence service pour les seniors et deux structures de petite enfance dont une associative complètent l'offre sociale à Bellecroix, dont les habitants peuvent exploiter 16 jardins familiaux.

### **3. OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**

#### **3.1 Les attentes par rapport au projet social et d'éducation populaire**

En complément des projets développés par l'ensemble des acteurs mentionnés ci-dessus, l'action spécifique d'un centre social doit prendre en compte les problématiques spécifiques des habitants du quartier et créer du lien entre toutes les initiatives. Le contenu du projet social sera conforme aux critères de la Caisse Nationale des Affaires Familiales et fera donc du centre:

- *un équipement à vocation sociale globale* : accessible et de proximité, il offrira un ensemble de services à caractère social à l'ensemble de la population. Son action sera une réponse à un diagnostic partagé de territoire ;
- *un équipement à vocation familiale et intergénérationnelle* : lieu d'accueil, d'information et de rencontres, il sera ouvert à toutes les générations dans un souci de maintien ou de développement du lien social ;
- *un lieu d'animation de la vie sociale* : il encouragera et accompagnera les initiatives et l'engagement individuel, et assurera le développement associatif du quartier ;
- *un lieu d'interventions collectives* : il impulsera des actions partenariales, en lien avec les associations du quartier, de la ville, et les partenaires institutionnels.

En outre, soucieux de prendre en compte le rajeunissement marqué du quartier, le projet s'inscrira dans une logique d'innovation sociale et mobilisation des compétences par :

- *l'ouverture sur le quartier* : le centre accueillera les associations du quartier et facilitera le développement de leurs projets. Il accompagnera également les différents publics vers l'appropriation des espaces et des équipements du secteur (BAM, Grand Domaine, Espace Descartes, Mettis, etc...) ;
- *la mise en place d'un programme d'action éducatif* : le centre devra diversifier et enrichir l'offre d'animation à destination des jeunes publics, encourager l'expression, l'initiative, l'engagement associatif et la prise d'autonomie.

#### **3.2 Les attentes par rapport à l'appel à projet**

Comme cela a été mentionné dans le précédent paragraphe, il s'agira à terme, pour l'association bénéficiaire, de développer un projet social et d'éducation populaire. Ce projet devra notamment permettre de solliciter l'agrément centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans un délai d'un an à compter de la mise à disposition des locaux.

La présentation d'un tel projet demandant cependant d'engager un diagnostic partagé, de fédérer les habitants et les bénévoles autour de son élaboration ; il n'est à cet effet pas demandé dans un premier temps de déposer un document finalisé.

Dans cette phase d'appel à projet, la Ville attend des candidats qu'ils apportent des éléments permettant de juger de leur capacité à mettre en œuvre et à concrétiser leur projet. Ainsi, le dossier devra notamment comporter des précisions sur :

- les motivations qui poussent la structure à répondre à l'appel à projet
- les grands enjeux pour le quartier Bellecroix
- les valeurs, grands objectifs qu'elle souhaite porter au travers de ce projet
- la démarche qui sera mise en œuvre pour élaborer le projet
- la façon dont le futur centre social peut porter une dynamique de travail fédérant le tissu associatif du quartier
- l'équipe qui pourra être mobilisée sur cette mission
- les références de la personne ciblée en tant que chef de projet
- le budget prévisionnel du projet présenté.

Le candidat devra par ailleurs démontrer qu'il est en mesure de proposer des activités destinées aux enfants, en précisant les contours de son action, dès son entrée dans les lieux.

### **3.3 Le soutien de la Ville**

#### Mise à disposition de locaux

Afin de soutenir le projet retenu, la Ville mettra à disposition gracieusement les locaux du centre socioculturel situé rue de Toulouse via une convention d'un an, définissant les conditions d'utilisation des locaux, qui sera reconduite dès lors que l'agrément centre social de la CAF aura été obtenu. D'autres locaux annexes pourraient, le cas échéant, être mobilisables pour le projet.

Les locaux mis à disposition sont localisés au 13 rue de Toulouse à Metz. L'ERP en référence est classé en 3<sup>ème</sup> catégorie de type L et N. Sa surface locative est de 420 m<sup>2</sup>, et dispose de 4 salles d'activité, dont une grande de près de 180 m<sup>2</sup> équipée d'une scène. Des espaces administratifs complètent le bâtiment.

#### Autres modalités de soutien

Dans la phase d'élaboration du projet social, l'aide de la collectivité pourrait se décliner de la façon suivante :

- une aide financière pour assurer une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet social et d'éducation populaire ;
- une aide destinée au maintien des emplois permanents utiles au fonctionnement de la structure d'accueil et d'animation ;
- une aide plus globale prenant en compte à la fois le travail d'élaboration du projet, l'animation des locaux et la mise en place des principales activités, si le projet présenté va dans ce sens. L'aide ne couvrira cependant pas l'ensemble des dépenses, des financements complémentaires devant être trouvés auprès des autres collectivités territoriales et partenaires institutionnels notamment.

A l'issue de la procédure d'obtention de l'agrément social, l'Association pourra solliciter une subvention globale de fonctionnement, ainsi que des subventions spécifiques pour certains projets dans le cadre de la politique de la ville.

### **3.4 Calendrier**

Le calendrier retenu dans le cadre de cet appel à projet est le suivant :

- **Vendredi 14 mai 2021** : date limite pour dépôt des candidatures
- **Vendredi 28 mai 2021** : notification de la décision de candidature retenue
- **1er septembre** : démarrage de la mission de l'Association bénéficiaire.

## **4. MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET**

Les porteurs de projet sont invités à transmettre leur dossier de candidature comportant les éléments mentionnés dans le paragraphe 3.2. Celui-ci sera accompagné des pièces et informations mentionnées ci-dessous :

Pièces à fournir :

- le dossier de candidature
- les pièces suivantes, pour les associations non subventionnées par la Ville de Metz :
  - documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation, liste du CA et du bureau,...) ;
  - statuts de l'association ;

- photocopie de l'inscription de l'association au tribunal (ou du récépissé de déclaration officielle en Préfecture pour les associations hors Alsace-Moselle) ;
- photocopie de la publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- budget prévisionnel 2021 de la structure
- comptes de résultat et bilans financiers des 3 années précédentes, datés et signés par le Responsable légal ;
- rapports d'activité des 3 années précédentes ;

**Le dossier complet devra être envoyé par voie électronique.**

**La date limite pour envoyer le dossier  
est fixée au 14 / 05 / 2021**

à l'attention de : Service jeunesse, éducation populaire et vie étudiante

E-mail : [jeunesse@mairie-metz.fr](mailto:jeunesse@mairie-metz.fr)

## **5. CRITERES et PROCESSUS DE SELECTION**

Outre les attentes explicitées dans le point 3.2, il sera également tenu compte des compétences et capacités de la structure dans le domaine ciblé, ainsi que de la cohérence de ses projections budgétaires. Une attention particulière sera portée à la démarche de mobilisation et fédération de bénévoles et acteurs du quartier, tout comme à sa capacité d'innovation dans le projet présenté.

La réception des dossiers est assurée par le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante de la Ville de Metz, qui vérifiera dans une première phase leur éligibilité.

Les dossiers seront ensuite examinés dans le cadre d'une commission municipale constituée à cet effet et qui sollicitera autant que de besoin l'avis de personnalités qualifiées. Elle se réserve en outre la possibilité d'auditionner les candidats.

Le choix définitif de l'Association qui sera retenue à l'issue de l'appel à projet appartient à Monsieur le Maire.